



## Edito

### Un budget ambitieux...

Au mois de mars dernier, comme chaque année à pareille époque, le conseil municipal a validé le programme budgétaire pour l'année 2019.

Ce budget et les investissements votés ont une saveur particulière puisque ce sont les derniers du mandat.

Dans un contexte toujours aussi contraint pour les finances des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a cependant décidé pour la sixième année consécutive de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Pour autant, l'année 2019 verra la mise en œuvre d'un programme de travaux et d'aménagements importants pour Chavigny.

Vous en découvrirez le contenu dans ce « 4 pages ».

Le dimanche 26 mai prochain auront lieu les élections européennes. Je sais combien les griefs contre les institutions européennes engendrent depuis de nombreuses années un fort taux d'abstention. Pourtant, tant de sujets de fond, comme des éléments de notre quotidien se jouent à Bruxelles et à Strasbourg. Prendre le temps de désigner nos députés européens est donc primordial et je ne peux que vous inviter à prendre quelques minutes ce 26 mai pour déposer votre bulletin dans l'urne !

Bonne lecture et bon printemps !

## Canisacs à votre disposition

Suite à des actes d'incivilités certaines bornes canisacs ont été vandalisées. Elles viennent d'être remplacées et les canisacs sont à nouveau disponibles notamment au début du chemin de la mine (en haut de la rue de la rosière).

Cependant, certaines rues sont régulièrement jonchées de crottes de chiens et c'est extrêmement désagréable de voir ce spectacle continuellement. Il est rappelé aux propriétaires qu'il est obligatoire et réglementaire de les ramasser sous peine d'amendes car ce n'est pas et cela ne sera jamais une mission des employés communaux.

Alors pour le bien vivre ensemble et le respect de tous, n'hésitez pas, servez-vous en canisacs et déposez les dans les poubelles adossées aux bornes.



## Enquête publique - expropriation habitat abandonné

Dans le cadre de la procédure d'expropriation de la propriété sise I, rue derrière le Berger à Chavigny, suite à la procédure d'habitat abandonné, une enquête publique aura lieu du 13 mai au 14 juin 2019. Les documents de présentation et le registre pouvant recevoir l'avis du public seront disponibles en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

## Elections Européennes 26 mai 2019

Ces dernières auront lieu le 26 mai. Deux bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00 : pour les électeurs habitant (en se dirigeant vers Nancy) à droite de la départementale, le bureau de vote est situé dans l'Espace André Chardin. Pour les électeurs habitant à gauche de la départementale, le bureau de vote est situé en mairie.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur ainsi que d'une pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte d'identité).

## Des projets et des travaux !

L'année 2019 sera une année riche en projets et réalisations sur la commune.

Pour une partie importante, ce sont les obligations réglementaires qui guident les choix budgétaires. Pour autant, les travaux décidés apporteront des améliorations sensibles pour les habitants de Chavigny.

Suite à la demande de mise en conformité des locaux périscolaires, notamment en termes d'accessibilité, **l'accueil des enfants change de lieu**. Adieu les locaux historiques situés au premier étage de l'école élémentaire et bienvenue aux enfants à l'Espace André Chardin. En effet, une partie de ce dernier va être intégralement réaménagée pour accueillir le service périscolaire dès la rentrée de septembre. Les électriciens, plaquistes, peintres, menuisiers et plombiers vont se relayer afin de rendre opérationnels les lieux avant la fin des congés d'été. Plus de confort, d'accessibilité et la possibilité de bénéficier de l'ensemble des capacités de l'Espace André Chardin. Le coût des travaux s'élève à 25.000€.

Toujours à **l'Espace André Chardin**, les travaux de remise à neuf de la façade, des poteaux d'entrée et des problèmes relevés lors de l'expertise judiciaire s'élèveront à 18.000€.

**L'école maternelle** verra aussi un chantier important en son sein, puisque l'ensemble de l'espace sanitaire va être entièrement refait à neuf pour un coût de 31.000€. Ici encore, les nouvelles normes en vigueur seront respectées, il faut dire qu'elles ont, elles aussi, considérablement évolué depuis la construction de l'école en 1981.



### Autres travaux prévus aux écoles, la

pose d'un sol antidérapant sous les préaux de l'élémentaire et devant l'entrée de la maternelle, afin d'éviter les glissades et les chutes par temps de pluie pour la somme de 8.000€.



Une **nouvelle aire de jeux** va voir le jour à proximité de l'Espace Chardin. Ce projet a été réfléchi par le Conseil Municipal des Jeunes et coûtera 14.000€

**Le photocopieur** de l'école élémentaire est remplacé (l'actuel étant à bout de souffle et sans pièces de rechange disponibles), quant à la maternelle, elle se voit dotée de son propre matériel, afin de faciliter le quotidien de l'équipe éducative.



Après les travaux d'isolation énergétique réalisés à la mairie en 2018, ce sont **les locaux d'accueil du public** qui connaîtront un « coup de frais » notamment avec de nouvelles peintures, les précédentes datant de plus de 25 ans... pour un budget de 9.000€.



Comme c'est le cas tous les cinq ans, une grande opération de remplacement de l'ensemble des ampoules **d'éclairage public** est lancée. Le but est de limiter le coût de la maintenance individuelle, maintenir le bon niveau d'éclairage et de continuer à faire des économies d'énergie. Le coût de cette opération s'élève à 10.000€. Toujours dans cette même optique, les ampoules des **feux tricolores** vont faire place à des leds, pour 8.000€.

Concernant **la voirie**, une opération de rebouchage des trous et fissures a déjà été réalisée avec des procédés spécifiques au mois d'avril. En complément, deux rues vont recevoir un nouveau revêtement (rue des écoles et rue du presbytère) pour un montant total de 44.000€.

Le déploiement de **la vidéo protection** se poursuit en 2019 pour un budget de 5.000€.

La **signalisation** dans la commune va s'étoffer avec un programme de nouveaux panneaux pour 4.000€



Un renouvellement de **matériels pour le service technique** est également à l'ordre du jour pour un montant global de 6.000€. Une étude est menée en parallèle pour changer le camion de la commune, ce dernier accusant désormais l'âge respectable de... 18 ans ! Une solution de location est envisagée.



Le dispositif d'assainissement du **bâtiment des tennis** va être remis en état, tout comme le changement d'huissières très anciennes, pour un coût global de 7.000€.

Du nouveau **mobilier urbain** a également été prévu pour un montant de 6.500€ ainsi que l'acquisition d'illuminations pour les fêtes de fin d'année pour un budget de 3.000€.

Pour chacune de ces dépenses, il a été procédé à une mise en concurrence comme le prévoit la réglementation (3 devis minimum).

Nous serons heureux de vous présenter ces réalisations dans nos prochaines parutions.

## En bref...

### Des nouvelles de nos jeunes élus

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et le Conseil d'Ados (CA) restent très impliqués dans l'ensemble des activités de la commune, et sont toujours soucieux d'apporter leur contribution à l'amélioration des conditions de vie dans le village. Le CMJ a réfléchi au lieu d'implantation d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants. L'emplacement retenu est contigu à l'espace Chardin. Il a ensuite choisi les différents jeux et aménagements qui constitueront cette aire de jeux. Dans leurs choix, ils ont pensé aux plus petits comme aux plus grands en optant pour des structures utilisables par des enfants de 3 à 12 ans. Maintenant, la finalisation de ce projet est entre les mains du conseil municipal des adultes. Le CMJ s'est également occupé de préparer l'organisation des commémorations du 8 mai. La création d'un grand jeu, type jeu de l'oie, a été, pour lui, l'occasion de



préparer des questions et réponses concernant la Seconde Guerre Mondiale, nécessaires à l'animation du jeu.

Le conseil d'ados n'a pas démerité non plus en apportant son aide à différentes manifestations. En mars, une sortie festive, "espace games et mac do", était une façon de remercier nos ados pour l'assiduité de leur engagement. Ce fut un chouette moment de bonne humeur et de partage. Actuellement, le CA prépare, pour la fin septembre, un grand jeu rallye dans les rues de Chavigny. Questions historiques, énigmes, surprises, ..., seront au rendez-vous. Comptant dès à présent sur votre participation à ce grand jeu, les jeunes reviendront vers vous avec de plus amples informations.

Directeur de la publication : Hervé TILLARD  
Crédits Photos : René DENILLE, Stéphanie MARECHAL  
Rédacteurs : Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, René DENILLE, Hervé TILLARD

### Ruisseau du chemin du «coucou»

Le 19 mars dernier, les employés du service technique ont curé le ruisseau du chemin du «coucou». Une habitante adhérente de la section Patrimoine, Mémoire, Environnement du Foyer Rural avait signalé que le cours d'eau débordait sur le chemin du «coucou» (chemin de fer qui acheminait le minerai de fer de la mine du Val de Fer à l'usine sidérurgique de Neuves-Maisons). En effet, son lit était fortement envasé et encombré avec des berges retournées par les sangliers provoquant ainsi des inondations.



L'adjoint chargé de l'environnement, René DENILLE a sollicité Jean-Baptiste SCHWEYER de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) pour accompagner les ouvriers de la commune pour le curage. Cette opération s'est faite avec précaution car lors de la préparation du chantier, il a été repéré une salamandre tacheté adulte (espèce protégée). Dans la vase retirée, 150 larves ont été prélevées et remises à l'eau. Le ruisseau du «coucou» a retrouvé sa fluidité, son équilibre écologique pour la préservation de sa biodiversité.

### Jardiner autrement sans pesticides

Dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides (20 au 30 mars 2019), la commune de Chavigny et la Communauté de Communes Moselle et Madon ont organisé une conférence intitulée « Solutions pour jardiner sans traitement » en partenariat avec le CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Environ 80 personnes ont assisté à cette soirée animée par Mathieu Husson du CAUE, pour apprendre et comprendre, et finalement mettre concrètement en place chez-soi des solutions pratiques pour mieux jardiner ou jardiner au naturel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé interdit l'usage et la détention des pesticides, des herbicides de synthèse et notamment le glyphosate pour les particuliers car il a été démontré leurs nocivités et leurs dangers pour la santé, pour l'environnement...Il faut donc se convertir aux méthodes alternatives naturelles et biologiques.

Mathieu HUSSON a présenté dans son exposé, entre autres, le jardin et son écosystème puis les différentes solutions alternatives aux pesticides pour le maintien de cet écosystème. Plusieurs principes doivent guider les jardiniers amateurs. Avant tout il faut une bonne gestion du sol. Le sol, c'est la base de l'écosystème avec les microorganismes qui y vivent. Un sol toujours couvert, très peu travaillé par l'homme et toujours aéré par les microorganismes permet jusqu'à 96% de « mauvaises herbes » en moins.

Il faut favoriser une diversité de végétaux pour une interaction entre les ravageurs du printemps et la faune auxiliaire (oiseaux, insectes, hérissons...). Quelques coccinelles par exemple suffisent à empêcher la prolifération des ravageurs. Un bon binage et un bon paillage du sol aident aussi à la bonne santé du jardin et du potager. En conclusion, les avantages et bénéfices de la suppression des pesticides sont multiples pour notre santé, la santé des sols, la biodiversité, notre poubelle et notre porte-monnaie.

site internet à consulter pour compléments :

<https://www.fredon-lorraine.com/fr/jardiniers-amateurs-2.html>

## Vivre Ensemble : RAPPEL

### Tondeuses, motoculteurs,... (arrêté préfectoral du 26/12/96):

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



**Feux de Jardin :** Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. Tous déchets végétaux doivent être emmenés à la déchetterie Parc D'Industrie Rive Gauche, rue Emile Martin 54850 Mesein.

### Le « Vivre Ensemble » s'adresse aussi à nos amis les chiens et à leurs...maîtres :

De plus en plus d'habitants se plaignent, à juste titre, de retrouver des déjections canines devant chez eux, sur les trottoirs et voiries communales. Pour rappel, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Ce qui n'autorise pas à les laisser sur place : il faut donc les ramasser. En dehors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

**Sept bornes Canisac (sacs plastiques et poubelles)** sont à votre disposition dans le village afin de ramasser les déjections de vos animaux : Espace André Chardin, Placette de l'église,, Chemin de la mine côté rue du Tram, parc entre la Presle et les Pruneliers, Rue de Neuves-Maisons (entrée de la rue de la Presle), Place du Châtel, Rue en Bray (ZAC Haldat-Tram)..

## N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune ([www.ville-chavigny.fr](http://www.ville-chavigny.fr)), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique« inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».

Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

## Agenda : autour de l'Espace André Chardin

**Dimanche 26 mai :** Elections européennes

**Jedi 30 mai :** APCI : Marche gourmande de 10h à 14h

**Vendredi 21 juin :** Fête de la Musique avec l'Ecole de Musique E3M

**Dimanche 23 juin :** Challenge de Foot (au

terrain de foot—ZAC des Clairs Chênes **Vendredi 28 juin :** Kermesse des Ecoles avec la participation de la MJC des Castors

**Vendredi 12 juillet :** Fête Nationale organisée par le Comité des Fêtes



**Numéros utiles :**  
**Déchetterie Moselle-Madon :** 03 54 95 62 41

**CCMM :** 03 83 26 45 00

**Mairie :**  
03 83 47 24 32  
Du Lundi au Jeudi : de 14h00 à 18h00  
Le Vendredi : de 14h00 à 16h00

